

Informations complémentaires pour les professionnel-le-s

Présentation

Le Centre d'aide et de prévention (CAP) est une des structures ambulatoires de la Fondation du Levant, centrée sur la réception des demandes, l'orientation dans le réseau, la prévention et le traitement des addictions ainsi que des difficultés psychiques pouvant y être associées. Le Centre s'adresse à toute personne majeure concernée par la consommation de stupéfiants et à ses proches.

Situé non loin du centre-ville de Lausanne, le CAP est facilement accessible en transports publics, à pied ou en véhicule.

Son équipe pluridisciplinaire est composée d'intervenant·e·s en addiction et en prévention ainsi que de psychologues et de psychothérapeutes. Les professionnel·le·s du CAP s'appuient sur les approches motivationnelle, cognitivo-comportementale et systémique dont l'efficacité est reconnue dans le traitement des addictions. Le CAP travaille également avec le modèle du rétablissement.

Missions

Les activités du CAP s'articulent autour de 3 missions principales :

1. *Réception des demandes, information, orientation :*

L'équipe du CAP est joignable par téléphone (tous les matins) ou par courriel, pour accueillir et explorer attentivement toute demande, qu'elle provienne de client·e·s, de proches ou de professionnel·le·s. Grâce à notre expertise en addictologie et à notre connaissance du réseau socio-sanitaire vaudois, nous sommes en mesure de fournir des informations pertinentes si nécessaire. De plus, nous offrons la possibilité d'un premier entretien sans engagement pour évaluer plus amplement la demande, suivi d'une proposition de prise en charge ou d'une orientation appropriée dans le réseau, en fonction des besoins spécifiques.

2. *Accompagnement, aide, prise en charge, s'articulant autour de plusieurs programmes ou mandats :*

- **JAD** : Ce programme est dédié aux jeunes adultes âgé·e·s de 18 à 25 ans, sans revenus réguliers, rencontrant des problèmes liés à la consommation de substances. Nous offrons un accompagnement personnalisé et encourageons la collaboration avec leur entourage familial et professionnel. Nous incluons des séances de bilan régulières pour évaluer la situation de la consommatrice ou du consommateur et répondre aux préoccupations de l'entourage, dans le respect de l'accord de la personne concernée. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au document sur le programme JAD de notre page internet.

VOL : Ce programme s'adresse à toutes les personnes majeures souhaitant échanger sur leur(s) consommation(s) de produit(s) stupéfiant(s). Les objectifs sont déterminés en collaboration avec chaque individu, en fonction de leurs besoins et demandes spécifiques. Ces objectifs peuvent inclure l'abstinence, la diminution de la

consommation, l'adoption d'une consommation contrôlée avec l'aide, notamment, du programme "Mes Choix" (<https://www.meschoix.ch/>), une réflexion sur la consommation, la réduction des risques ou simplement la recherche d'informations utiles.

- **Proches** : Le CAP propose des suivis pour les proches et les familles qui sont touchés et en difficulté face à la consommation de substances d'un·e proche (parent·s, enfant·s, conjoint·e, ami·e·s). L'accompagnement des proches, au travers d'un soutien et d'outils spécifiques, permet non seulement de maintenir leur bien-être, mais également d'agir indirectement sur la santé de la consommatrice ou du consommateur et pourrait favoriser un changement, voire l'engagement dans un suivi par la personne. Le CAP propose aussi un groupe de parole pour les proches parents, afin d'aborder la thématique des consommations et les questionnements pouvant apparaître dans le processus d'autonomisation et le passage à l'âge adulte (insertion socio-professionnelle, gestion du cadre, gestion financière, etc.). Le groupe a lieu une fois par mois et est ouvert à tout·e proche parent intéressé·e. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à notre flyer sur notre page internet.
- **Mesures SAN** : Le CAP collabore avec le SAN (Service des automobiles et de la Navigation) pour assurer le suivi addictologique des personnes souhaitant obtenir, récupérer ou garder leur permis après un retrait dû à la consommation de stupéfiants. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au document sur les mandats SAN de notre page internet.
- **Autres mesures ou mandats** : Le CAP peut également recevoir des mandats d'autres instances comme l'Office d'exécution des peines, le Tribunal de mesures de contraintes, la Direction générale de l'enfance et de la Jeunesse, la Fondation vaudoise de probation et les Justices cantonales hors canton de Vaud. Nous offrons des entretiens adaptés aux mandats et aux situations spécifiques, ainsi que des contrôles d'abstinence sur site (tests d'urine) ou en collaboration avec des laboratoires externes (analyses de sang, prélèvements de cheveux). Nous favorisons également les entretiens de réseau et la collaboration avec nos partenaires, tout en assurant un suivi parallèle comprenant des entretiens, des débriefings et des rapports. ***En cas de mandat pour des prélèvements urinaires uniquement, il est important de souligner que le CAP ne se limite pas à effectuer des prises d'urine, mais propose toujours un suivi global incluant des entretiens, des débriefings, des rapports et des échanges avec le réseau.***

3. Prévention, réduction des risques :

Le CAP est actif dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au document adressé aux professionnel·le·s intéressé·e·s par des actions de prévention de notre page internet ou nous contacter directement.